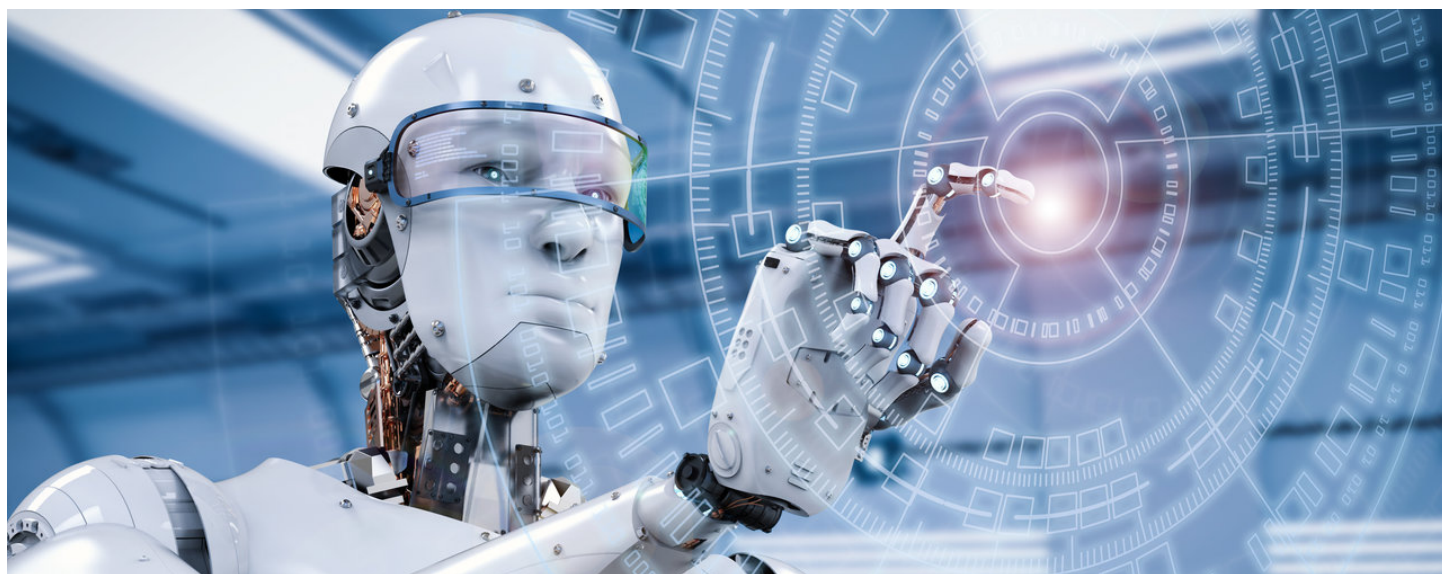


# LE TEMPS



Un robot travaillant avec un dispositif virtuel.

© DR

## TECHNOLOGIE

# Une IA ne peut pas (encore) obtenir un brevet

Pour la première fois, l'Office européen des brevets a été appelé à statuer sur une invention attribuée à une machine. L'organisation a tranché en décembre: elle ne protège que des avancées dont la paternité est humaine

4 minutes de lecture

## Technologies

Aline Bassin

Publié vendredi 17 janvier 2020 à 20:47, modifié vendredi 17 janvier 2020 à 21:30. **ABONNÉ**

Il ne s'agit pas d'une avancée algorithmique avant-gardiste destinée à généraliser l'utilisation des voitures autonomes. Encore moins d'un médicament révolutionnaire qu'un ordinateur aurait concocté seul dans un laboratoire. Non, la première demande de brevet déposée pour une intelligence artificielle (IA) concerne un contenant alimentaire. La particularité de cette boîte? Sa forme, dite fractale, a été imaginée par la *creativity machine* du laboratoire américain Imagine-Engines.

L'Office européen des brevets a rejeté fin décembre les deux demandes associées à cette innovation, rappelant qu'il limite sa sphère de protection aux percées réalisées par des êtres humains.

## Une décision logique

Très attendu, ce verdict ne surprend personne. «L'auteur de la demande voulait vraisemblablement provoquer le débat», estime Philippe Schmitt, du cabinet parisien Philippe Schmitt Avocats, spécialisé dans la propriété intellectuelle. «Il aurait très facilement pu imputer son invention à un être humain, alors que d'autres cas sont beaucoup plus difficiles à trancher.»

**Lire aussi:** La Suisse, championne des dépôts de brevets en Europe

L'Office européen des brevets confirme en effet une augmentation croissante des demandes de protection liées à l'IA, une évolution qui pose de nouveaux défis: «Trancher sur ce type d'innovations est plus compliqué, constate Philippe Schmitt, car les ordinateurs sont capables de suivre des logiques complètement étrangères à l'être humain. Elles se révèlent donc très difficiles à évaluer.» Egalement spécialisé dans le droit des brevets, l'avocat-conseil allemand Michael Fischer, de Venner Shipley LLP, complète: «Lorsqu'on protège ce type de technologie, il peut ensuite être difficile, le cas échéant, de prouver que le brevet a été violé.»

**Lire encore notre éditorial:** Les données valent malheureusement plus que les brevets

## Risques d'éviction de l'être humain

Attribuer des brevets à des machines ne résoudra aucun de ces enjeux, assurent les deux experts, qui ne doutent pas que l'autorité compétente aux Etats-Unis, également saisie, va réserver un sort identique à la demande du laboratoire américain. «Une acceptation pourrait se révéler dangereuse, avertit Michael Fischer. Aujourd'hui, une entreprise peut déposer une demande, mais l'invention doit toujours être associée à des hommes ou des femmes qui doivent être mentionnés explicitement sur la demande. Et ceux-ci sont rémunérés pour cela.»

**Lire également:** L'intelligence artificielle peut aider l'humanité, mais attention aux dérives

Directeur du laboratoire IA de l'EPFL, Boi Faltings abonde dans ce sens, relevant que, même s'il n'est pas optimal, le système actuel a du sens: «Le brevet permet de récompenser et de protéger le travail de l'auteur d'une invention, tout en en révélant tout de suite les contours, puis en la mettant à la portée de tous après un certain nombre d'années. Cette approche contribue à diffuser largement les connaissances scientifiques et à développer le savoir-faire.»

### **Une réflexion plus large sur le statut des machines**

Reste qu'on ne peut pas complètement exclure une évolution dans un avenir plus lointain. «D'abord limité aux seuls êtres humains, le droit d'auteur a évolué au XXe siècle pour être reconnu à titre originaire aux personnes morales, ce qui aurait été impensable pour des auteurs comme Apollinaire ou Hugo», rappelle ainsi Philippe Schmitt. Conscient de l'importance de l'enjeu, l'Office européen des brevets a lancé une vaste réflexion sur la thématique. «Il en est ressorti que le système actuel fonctionne plutôt bien», résume son service de presse dans un courriel. Celui-ci précise que l'évolution de la situation est suivie de près, de concert avec d'autres pays tels que la Corée du Sud, les Etats-Unis ou encore la Chine.

**Lire enfin:** Quand les robots paieront leurs impôts

«Le laboratoire américain Imagine-Engines semble s'être trompé d'interlocuteur et de débat, conclut Michael Fischer qui suit de près la protection de l'IA. Sa réflexion s'inscrit dans la problématique beaucoup plus large des droits et des devoirs que l'on pourrait un jour conférer à des machines. C'est une question politique. Si tel était le cas, on pourrait ensuite discuter de l'opportunité de leur attribuer la paternité d'inventions.»

Une perspective que l'expert ne voit pas se concrétiser dans un proche avenir, car l'intégration de l'intelligence artificielle prend plus de temps qu'escompté. Cette discipline née dans les années 1950 a connu une longue

période de glaciation dès les années 1980, avant de trouver un nouveau souffle au XXIe siècle.